

Q.—Elle venait de la Maison Mère, alors? R.—Oui, elle en venait.

Q.—Et Soeur Alice? R.—Elle en venait aussi. Et je criai quand j'aperçus la Soeur Mary Vincent, et je dis: "Oh, mon Dieu! Soeur Mary Vincent, vous en êtes, et vous aussi, Soeur Mary Alice? Du jour où vous êtes entrées dans cette Communauté, il ne s'est pas fait de vilénies ou de mesquineries que vous n'y fussiez mêlées." Mais elles ne firent pas attention à ce que je disais, et il m'était impossible de remuer, vu que l'agent me tenait les mains, et me tenait couchée sur le lit. Je pouvais cependant remuer les pieds, les jambes et le corps, et c'est alors que le policier plaça son genou à droite contre mon abdomen.

Q.—Vous tenait-il toujours les mains? R.—Oh! Oui, et je continuai de crier, Elles se mirent à m'habiller. Je les priai de me laisser voir le P. Mea. "Vous ne pouvez pas, dit la Soeur Mary Magdalene, le voir comme ça. Prenez vos vêtements, habillez-vous, et alors vous le verrez." "Ma foi, répliquai-je, il pourrait aussi bien me voir nue que cet homme-là."

Q.—Et ensuite? R.—Alors une Soeur est venue me mettre mes bas, et comme elle était assez près de moi, je crois que je lui ai donné un coup de pied, car j'avais l'usage de mes jambes. Et Mary Magdalene s'approcha de l'agent de police, et lui dit: "Pourquoi donc n'avez-vous pas amené un autre homme avec vous." Et alors le policier, pour me priver, je suppose, de l'usage de mes jambes, s'assit en quelque sort sur ma hanche, ce qui m'enleva quelque peu l'usage de mes pieds et de mes jambes. Puis elles me mirent mes bas et mes souliers, et une robe noire.

Q.—Vous ont-elles mis votre vêtement habituel? R.—Oh non! c'était une robe que, j'en suis sûre, une femme de journée ne voudrait pas porter.

Q.—(Présentant des vêtements.) Est-ce cela? R.—C'est ça. Le cordon tiré en dehors.

Q.—N'est-ce qu'une jupe? R.—C'est un morceau droit avec le cordon.

Q.—Et quand vous l'avez passée, on tire de cette façon? R.—Oui, Soeur Mary Magdalene me l'a attachée autour de la taille.

Q.—Voyons le reste de l'habillement. R.—On m'a mis cela. Voici le corsage. Il n'a pas de boutons, ni rien pour l'attacher par devant. Elles n'ont fait que le placer autour de ma taille, et j'étais complètement découverte.

Q.—On vous l'a mis autour de la taille? R.—Oui.

Q.—Et on vous l'a attaché. Ce cordon était autour de la taille, mais il n'y a pas de boutons, ni rien pour l'attacher par devant? R.—Non.

Q.—Mais il y a un crochet et une agrafe en haut. Peut-être ne l'avez-vous pas vu? R.—Elles ne l'ont pas attaché.

Q.—Et il vous a fallu vous envelopper avec ça? R.—Oui, et voilà ce qu'on m'a mis sur la tête.

Q.—Qu'est-ce que c'est? R.—C'est un morceau de voile, c'est ce que nous portons tous les jours. On l'appelle voile, mais ce n'en est qu'un morceau.

Q.—Et on vous a mis ça sur la tête? R.—On me l'a jeté sur la tête.

Q.—Comment je l'ai? Pouvez-vous nous le dire? R.—On l'a jeté négligemment. Sans le serrer.

Q.—Je crois que vous avez les cheveux courts? R.—Oui, je les avais courts.

Q.—Comme toutes les religieuses n'est-ce pas? R.—Oui, je paraissais ridicule.

Q.—Vous a-t-on mis des bas et des souliers? R.—Oui.

Q.—C'était les vôtres, n'est-ce pas? R.—Oui.

Q.—Et ce sont les Soeurs qui étaient dans votre chambre qui vous les ont mis? R.—Oui.

Sa Seigneurie (le juge).—Vous les aviez ôtées, n'est-ce pas? R.—Oui, j'étais déshabillée.

M. Tilley.—Et ce que vous dites est à la lettre, vous n'aviez sur vous que votre vêtement de dessous? R.—Oui, c'est tout ce que j'avais.

Q.—Et qu'étiez-vous en train de faire quand l'homme entra? R.—J'avais ma robe de nuit à la main. Elle était pliée, et j'étais en train de la déplier pour la mettre quand on frappa. Je pensais à ce que je pourrais mettre. Je croyais que c'était une Soeur, mais pourtant je ne voulais pas qu'elle entrât.

Q.—Avez-vous dit: Entrez? R.—Non.